



Université  
**BORDEAUX  
MONTAIGNE**

Direction Générale des Services

Ref : CA2022/02

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JANVIER 2022

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION  
FEDER-FSE-2021-16950710 (REACT-EU) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET INTITULÉ  
« NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS ET ESPACES PHYSIQUES À L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE POUR  
RENDRE POSSIBLE ET DÉVELOPPER L'APPRENTISSAGE EN LIGNE ET À DISTANCE »**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 28 janvier 2022 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.712-3,  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Bordeaux-III),  
Vu la délibération CA2020/55 du 11 décembre 2020,

➤ Après en avoir délibéré,

➡ **DÉCIDE d'approuver le dossier de demande de subvention FEDER-FSE-2021-16950710 (REACT-EU) pour le financement du projet intitulé : « Nouveaux équipements et espaces physiques à l'université Bordeaux Montaigne pour rendre possible et développer l'apprentissage en ligne et à distance »** (tel que figurant à l'appui de la présente délibération).

*Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 28 janvier 2022.*

Membres présents	21
Membres représentés	10
Abstention (s)	1
Votants	30
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	30
Pour	30
Contre	0

Le Président,

Lionel LARRÉ.  
PRÉSIDENCE

24 FEV. 2022

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

21 FEV. 2022